

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) - CARPAccess

1. **Objet et champ contractuel** : Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles CARPAccess s'engage à vendre une prestation. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat. Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer sur le devis ou le bon de commande ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties. CARPAccess peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.
2. **Glossaire** :
  - CGV : Conditions générales de vente
  - Formation inter-entreprises : formation dont le contenu est décrit dans le présent catalogue réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires ;
  - Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans d'autres locaux ;
  - Client : personne morale ou physique qui achète la prestation et signe la commande et/ou la convention de formation ;
  - Stagiaire ou apprenant : personne physique qui bénéficie de la formation.
  - OPCO : Opérateurs de Compétences – Organismes agréés par l'état pour financer la formation professionnelle par branche.
  - PSH : Personne en situation de handicaps
3. **Pré-requis** : Le client s'engage à sélectionner des stagiaires répondant aux critères d'objectifs, de cible et de pré-requis demandés dans le cadre du programme de formation sélectionné.
4. **Modalités d'inscriptions et délai d'accès** :
  - 4.1. Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, de l'acompte, s'il y a lieu (montant indiqué sur la convention de formation ou le bon de commande valant convention de formation) et, d'autre part, de la convention ou du bon de commande valant convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise.
  - 4.2. Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du contrat de formation signé et, d'autre part, de la réception de l'acompte prévu dans le contrat. Le versement de cet acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétraction de 10 jours qui court à compter de la signature de ce contrat.Par ailleurs, avant la commande, tous les besoins spécifiques en accessibilité PSH devront être transmis à CARPAccess par le client, sans ces informations au préalable, CARPAccess se réserve le droit de demander au Client de prendre en charge les frais complémentaires y afférents.

Dans la cadre d'action de formation le délai d'accès sera de 2 mois maximum à partir de la date de validation de la commande et, ou convention.
5. **Responsabilités** : Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur CARPAccess applicable et transmis au préalable au client qui assure la communication auprès de ses stagiaires comme notifié dans la commande et/ou la convention. Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation. CARPAccess ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.
6. **Prix – Modalités de facturation et de paiement** : Le prix des prestations (à la journée, voire demi-journée) et des frais de déplacement, ou autres frais sont indiqués sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation.
7. **Prise en charge des formations par un organisme tiers** : Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO), il appartient au client/stagiaire : de faire la demande de prise en charge 6 semaines avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et des modalités de paiement par l'organisme qu'il a désigné ; d'indiquer explicitement sur le bon de commande et/ou la convention et/ou le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom, son contact et son adresse.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à CARPAccess au plus tard 4 semaines avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

8. **Pénalités de retard et sanctions en cas de défaut de paiement** : Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.  
Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, sauf s'il s'agit de particuliers.  
En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, CARPAccess se réserve le droit de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.
9. **Clause d'annulation** : Toute annulation doit être communiquée par mail ou par courrier. En cas d'annulation de commande entre 15 et 8 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, CARPAccess facturera 50% du coût à titre de dédommagement des frais engagés, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.  
En cas d'annulation de commande jusqu'à 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation, CARPAccess facturera intégralement le coût à titre de dédommagement des frais engagés, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.  
Toute annulation à la date du début de la formation ou non présentation du stagiaire entraîne la facturation du prix total de la formation à titre de dédommagement, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.  
La non présentation du stagiaire et/ou interruption du parcours de formation entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.  
En cas de force majeure, CARPAccess s'autorise à annuler une formation et à proposer un nouveau planning au client sans aucune indemnité compensatoire de report.  
Les sommes correspondantes à la clause d'annulation ne peuvent, ni être imputées sur la participation au développement de la formation professionnelle, ni être prises en charge par un organisme collecteur paritaire agréé.
10. **Nombre minimum de stagiaires** : CARPAccess se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre de stagiaires est inférieure à 4. En cas d'annulation, les frais d'inscription préalablement réglés seront entièrement remboursés sans que le client puisse prétendre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit.
11. **Durée de validité des offres** : Le devis est valable pendant 2 mois à compter de la date d'établissement. Passé ce délai, il devient sujet à révision.
12. **Sous-traitance** : CARPAccess se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie de l'animation de la formation.
13. **Référencement client** : Dans le cadre de la contractualisation validée par le client (convention, commande, contrat), le client est automatiquement référencé chez CARPAccess. CARPAccess pourra mentionner le nom du client en référence, inclure le logo du client sur son site internet ou sur tout support utilisé à des fins commerciales, sauf avis contraire du client transmis par courrier ou par mail.
14. **Propriété intellectuelle** : CARPAccess est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à CARPAccess. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par CARPAccess est illicite et pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.
15. **Confidentialité** : CARPAccess, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.
16. **Informatique et Liberté** : Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service de CARPAccess ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel [carpaccess@gmail.com](mailto:carpaccess@gmail.com). Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation ou, en cas de difficulté, auprès du [carpaccess@gmail.com](mailto:carpaccess@gmail.com).  
CARPAccess s'engage ainsi à respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD) – Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)
17. **Droit applicable et tribunaux compétents** : Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par CARPAccess, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut CARPAccess saisira le tribunal de Lyon.
18. **Relation client** : Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser à CARPAccess au 09 81 15 93 82, du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 ou le vendredi de 9h à 12h30. Ou transmettre un courriel : [carpaccess@gmail.com](mailto:carpaccess@gmail.com)